

ATTESTATION DU SERVICE DES IMPÔTS DES
ENTREPRISES (SIE)
OU DE LA DIRECTION DES GRANDES
ENTREPRISES DEMANDÉE AU TITRE DE LA
PROCÉDURE DE LIQUIDATION AMIABLE

En application de l'article R237-7 du Code de commerce le liquidateur doit déposer une attestation de régularité fiscale au greffe du tribunal de commerce en annexe au registre du commerce et des sociétés. La présente attestation se substitue à l'attestation de régularité fiscale délivrée dans le cadre des marchés publics, lorsque la société ne relève pas des impôts commerciaux.

Désignation du demandeur

DÉNOMINATION : SARL A vos Marques Diffusion

ADRESSE du principal établissement ou du domicile de l'exploitant :
104 Avenue Charles de Gaulle 69720
Saint Bonnet de MURE

N° SIRET : 47706285400012

Date et lieu 24/01/2025 Saint Bonnet de Mure

(signature et qualité du demandeur)

FERNANDEZ Pascale, gérante A vos Marques Diffusion

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : 27/01/2025

Il est attesté que, A VOS MARQUES DIFFUSION 411062854¹

est en règle au regard des obligations fiscales lui incombant.

Date : 27/01/2025

Signature et cachet du Chef de service

Quentin JEANNIN
Contrôleur des finances publiques



SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
EST-LYONNAIS
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
DE BRON
14 RUE ALBERT CAMUS
69675 BRON

¹ Nom, prénom, dénomination, tels qu'indiqués dans le cadre « Désignation du demandeur »